



PETITION

Dans le cadre de ses missions de mise à l'abri, l'association Sedire de Dunkerque, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, a hébergé en 2003 une femme et ses trois enfants, à la demande d'une assistante sociale de la région parisienne.

Cette femme ainsi que ses enfants étaient hospitalisés suite à des violences graves exercées par le mari.

L'association Sedire et sa directrice doivent comparaître le 8 décembre 2006 au tribunal correctionnel de Dunkerque pour délit de « soustraction à l'autorité parentale » du père.

Elles risquent 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

Il est reproché à cette mère, à l'association et à sa directrice d'avoir dissimulé l'adresse réelle.

Les femmes victimes de violences ont-elles réellement le droit de quitter le domicile et de se soustraire aux brutalités de leur conjoint ?

A quand des lois et des procédures COHERENTES qui permettent une réelle protection des femmes et des enfants dans les situations de violences conjugales ?

Je suis solidaire des actions menées par les associations de la Fédération Nationale Solidarité Femmes et je demande la relaxe lors de l'audience du 8 décembre 2006.

Nom et prénom	Profession	Adresse	Signature

Pétition à retourner à

Fédération Nationale Solidarité Femmes – 32-34, rue des Envierges – 75020 Paris